Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215600925-20260226-DEL_17_2026-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°17 – 2026

Date de convocation :
11 février 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	*14*
Présents :	*11*
Absents représentés :	*2*
Absente :	*1*

OBJET :
Lotissement Ar Milin – Modification des tarifs de vente des lots

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-six février à dix-sept heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Joël MARIVAIN, Mme Monique LE BRETON, M. Joseph LE GUENIC, Mme Laëtitia BRIZOUAL, M. Éric POSSÉMÉ, M. Denis LE TEXIER, M. Ernest LE JOSSEC M. Christophe LE TUTOUR, Mme Marie-Thérèse EVEN, Mme Françoise COBIGO, M. Philippe LANNIC, Mme Véronique NICOLEAU-FRANCHETEAU

ÉTAIENT ABSENTES REPRÉSENTÉES :
Mme Valérie PERRIGAUD donne pouvoir à Mme Laëtitia BRIZOUAL
Mme Véronique NICOLEAU-FRANCHETEAU donne pouvoir à M. Eric POSSEME

ÉTAIT ABSENTE :
Mme Caroline KLEIN

Mme Françoise COBIGO a été désignée secrétaire de séance.

****

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°61 du 5 octobre 2023 établissant les tarifs de vente des lots à 25€ TTC, pour 5 lots, pour les primo accédants et 30€ TTC, les 4 autres lots, pour les autres,

La commission finances propose d'augmenter les prix de vente des lots n°2, 3, 4 et 9 de 6€ TTC.
Monsieur le Maire précise que le lot n°9 est destiné aux primo accédants soit 31€ TTC et les lots n°2, 3 et 4 sont destinés aux autres soit 36€ TTC.
En cas de désistement sur les lots actuellement réservés, il est convenu d'appliquer l'augmentation du tarif de 6€TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'augmenter les prix de vente des lots restants soit les lots n°2, 3, 4 et 9 de 6€ TTC,
- **AUTORISE** Monsieur à augmenter les tarifs de 6€ TTC des lots actuellement réservés en cas de désistement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire
Joël MARIVAIN

MAIRIE DE KERFOURN (Morbihan)